

Banques—Loi

Lorsque nous passons en revue le bilan des banques que publient des journaux comme le *Financial Post* et le *Financial Times*, nous constatons qu'elles n'ont pas été aussi modérées que les simples Canadiens, qui ont estimé avoir de la chance, ces dernières années lorsqu'ils ont tout juste pu suivre la hausse du coût de la vie. On leur a fait des remontrances, ces derniers mois, parce que certains d'entre eux ont obtenu des augmentations de salaires de 10 ou 11 p. 100.

Voyons ce qu'il en est pour les banques, monsieur l'Orateur, et nous constaterons que les cinq principales banques à charte du Canada ont vu leurs bénéfices augmentés, entre 1974 et 1978, de 404 millions de dollars à 904 millions de dollars—soit un bond de 123 p. 100. Ce ne sont pas là des augmentations raisonnables. En fait, elles n'ont fait que s'accélérer.

Dans son édition du 26 novembre de l'an dernier, le *Globe and Mail* a dressé un tableau des opérations des banques du pays, où il montrait que leur balance des paiements, leurs avoirs avaient augmenté de 24.8 p. 100 entre 1978 et 1979. Dans un autre tableau publié le 23 octobre dernier, on pouvait voir que leurs avoirs avaient augmenté de 19.2 p. 100 entre octobre de l'année dernière et octobre de cette année. Cela représente donc une augmentation de 41 p. 100 en deux ans de l'actif des banques canadiennes. Quel travailleur spécialisé canadien qui assume des fonctions essentielles ne se serait pas réjoui d'obtenir un règlement salarial représentant une hausse de 41 p. 100 pour les deux années écoulées? Ni le gouverneur de la Banque du Canada ni le gouvernement n'ont cru bon de s'étendre là-dessus, monsieur l'Orateur.

● (1410)

Il ne suffit pas que les banques aient réalisé des profits aussi monstrueux. Quand on regarde leurs profits de 1974 à 1978, on voit que pendant le trimestre se terminant le 31 janvier 1979, les cinq grandes banques à charte ont déclaré des profits totaux de 338 millions de dollars, mais ont payé des impôts de 68 millions de dollars pour un taux d'imposition réel de 20 p. 100 environ alors que les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire sont imposées à un taux de 30 à 35 p. 100.

Comme si cela ne suffisait pas, nous constatons maintenant que les banques sont imposées à un taux effectif de quelque 10 p. 100 grâce aux échappatoires que les gouvernements libéraux du passé ont introduites dans le système fiscal et qui n'ont pas encore été supprimées.

Il nous faut plus de contrôle sur les banques, monsieur l'Orateur, rien de moins. Je parle des banques parce que je m'inquiète des effets que produirait le genre d'amendement que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a proposé. Il ne se préoccupe aucunement des profits réalisés par les banques ni de l'influence prédominante qu'elles exercent dans tout le pays grâce à des avoirs de plus de 200 millions de dollars et il ne s'inquiète pas non plus du fait que les administrateurs des banques cumulent des postes semblables dans les conseils d'administration de la plupart des grandes sociétés canadiennes. Le député d'Edmonton-Ouest ne nous a pas dit un mot là-dessus.

Nous nous inquiétons également des difficultés qui existent dans le bâtiment. Ce secteur est dans le marasme le plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette année, on va construire moins de maisons que jamais depuis vingt ans, et l'année prochaine, ce sera encore pire. Avec des taux d'intérêt de 14 p. 100 ou plus, personne ne saurait s'en étonner.

J'ai vécu personnellement cette expérience, monsieur l'Orateur, puisque j'ai dû contracter un nouvel emprunt hypothécaire à 14.5 ou 14.75 p. 100 pour ma maison. Cela veut dire que d'ici à ce que j'aie fini de payer mon hypothèque—qui ne représente pas grand-chose comparativement à ce qu'il faut emprunter pour une maison neuve—j'aurai certainement payé deux fois et demie ou trois fois le prix d'achat de la maison. Certes, je reconnais que je peux me le permettre plus facilement que bien des gens de notre pays.

Pourquoi pensez-vous que je parle des banques et de leurs profits, alors que nous étudions un amendement relatif au logement, monsieur l'Orateur? Ce n'est pas parce que ce parti estime que les banques doivent faire moins d'efforts pour offrir des prêts hypothécaires—selon le député d'Edmonton-Ouest, si j'ai bien compris—que nous devons faire de même. Nous croyons au contraire que les institutions prêteuses devraient consacrer plus d'argent qu'elles ne le font actuellement aux prêts hypothécaires domiciliaires.

Depuis plusieurs années, nous invitons le gouvernement à exiger des institutions prêteuses qu'elles affectent une partie bien définie de leur portefeuille de prêts aux prêts hypothécaires, lesquels bénéficieraient d'un taux d'intérêt inférieur au taux préférentiel et seraient retenus pendant la période d'amortissement. Le député d'Edmonton-Ouest voudrait nous faire croire que les banques ne peuvent se permettre cela. Je pense que les quelques chiffres que j'ai fait consigner au compte rendu aujourd'hui prouvent que non seulement les banques le peuvent, mais qu'elles le doivent. Leurs bénéfices n'ont pas cessé d'augmenter.

Je voudrais prendre quelques instants pour vous exposer notre proposition au sujet du logement, savoir que l'on devrait prêter de l'argent aux gagne-petit et aux salariés moyens qui veulent s'acheter une maison, à un taux d'intérêt qu'ils peuvent absorber. En outre, il convient d'affecter des sommes plus considérables à la construction de logements sociaux.

A cette époque où nous avons besoin de plus d'argent pour les logements sociaux, que propose ce gouvernement libéral soi-disant progressiste et gauchisant? Au lieu de logements sociaux, il a proposé de nouvelles gâteries pour les médecins et avocats au moyen du programme MURB qui leur permet de payer moins d'impôts. A notre avis, monsieur l'Orateur, c'est une honte. Je ne parviens pas à comprendre qu'un ministre du logement qui vient d'une ville où le prix du logement est astronomique, puisse proposer pareil programme. Si le ministre se souciait le moins du monde du Canadien moyen, il démissionnerait.

M. Deans: Il n'est même pas ici pour écouter.

M. Orlikow: Examinons ce qui s'est produit dans le secteur du logement ces dernières années où les libéraux ont été au pouvoir. En 1967, les libéraux ont débloqué le taux hypothécaire qui avait été fixé à 6 p. 100. La belle époque, monsieur l'Orateur, où l'on pouvait obtenir une hypothèque à 6 p. 100!

En 1969, sur le conseil du ministre libéral d'alors, M. Paul Hellyer—mon collègue de Comox-Alberni (M. Skelly) a parlé du parti libéral-conservateur de sir John A. Macdonald; mais nous avons encore un parti libéral-conservateur qui siège des deux côtés de la Chambre—je devrais signaler, monsieur l'Orateur, que ce ministre-là est devenu l'une des lumières du parti conservateur. Sur son conseil, alors qu'il était encore libéral, le plafond de 6.5 p. 100 sur les prêts consentis au titre